

Netissima : le fonds en euros qui allie performance et sécurité

Créé fin 2011, **Netissima** vous est proposé par e-cie vie, société du groupe Generali dédiée à l'assurance vie en ligne. Ce fonds en euros comprenant une part importante d'actifs immobiliers permet d'allier la performance à la sécurité de votre épargne.

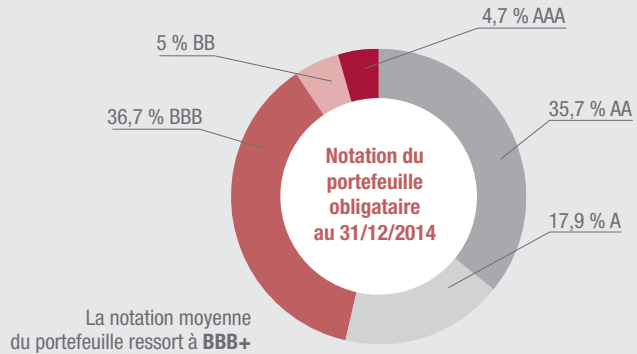
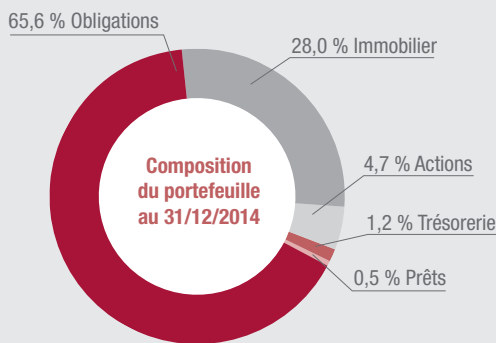
COMPOSITION DU FONDS NETISSIMA AU 31/12/2014

Au sein de la poche immobilière, **Netissima** est investi à hauteur de :

- 27 % dans une SCPI (Société Civile de Placements Immobiliers) ;
- 31 % dans un OPCI (Organisme de Placements Communs Immobiliers) ;
- 42 % dans une société civile immobilière (détenant un immeuble de bureau à Lyon).

Avec 28 % des actifs placés dans l'immobilier, le fonds bénéficie du dynamisme de ce marché, d'une sélection et d'une gestion d'immeubles de qualité.

Sa poche obligataire apportant régularité et sécurité du rendement courant, est répartie entre emprunts d'État (40,5 %) investis très majoritairement en France, et obligations du secteur privé (59,5 %) sélectionnées pour la qualité de la signature des émetteurs.



L'expertise des gérants du groupe Generali

Netissima bénéficie de l'expertise des sociétés de gestion d'actifs du groupe Generali :

- **Generali Real Estate** dont la politique d'investissement vise à créer de la valeur et à assurer un rendement récurrent par une grande sélectivité des biens et une diversification géographique parmi les zones métropolitaines de première catégorie ;
- **Generali Investments Europe** dont la philosophie d'investissement, basée sur les fondamentaux, repose sur une approche prudente du risque qui a pour objectifs principaux la protection du capital et la délivrance de rendements réguliers sur le long terme.

Règle d'investissement de Netissima

Ce fonds est accessible dans le cadre de versements libres ou libres programmés dont la répartition comporte au minimum 20 % d'unités de compte.

⁽¹⁾ Taux net de frais de gestion (0,90 %) hors CSG/CRDS et prélèvements sociaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. ⁽²⁾ Taux minimum garanti par l'assureur pour l'année 2015 net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. ⁽³⁾ La durée d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêt. ⁽⁴⁾ Effective duration y/c. trésorerie.

Quelques chiffres

Taux de participation aux bénéficiaires en 2014⁽¹⁾ :

3,08 %

Taux minimum garanti en 2015⁽²⁾ :

1,00 %

Montant global des actifs gérés au 31/12/2014 :

185,69
Millions d'euros

Duration⁽³⁾ du portefeuille obligataire⁽⁴⁾ au 31/12/2014 :

8,0